

REGLEMENT RELATIF AU CADRE NATIONAL KATA

Article 1^{er}.

Les conditions d'accès au cadre national kata, appelé ci-après « JUDO KATA TEAM Luxembourg » sont les suivantes :

- être en possession du 1^{er} dan Judo au minimum
- être âgé de 18 ans et plus
- participer aux « circuit Kata » inscrit au calendrier sportif de la FLAM,
- payer une inscription unique de 100.-€ donnant droit au polo et sweater avec le logo du « JUDO KATA TEAM ».

Article 2.

Un cadre « JEUNES » se composant de judokas à partir de 2^{ème} kyu et âgés de moins de 18 ans est instauré. Ce cadre pourra être invité à participer aux tournois ouverts à ces catégories d'âge. La participation sera déterminée suivant les conditions de l'article 4.

Article 3.

Les Katas à pratiquer sont les Katas officiels listés auprès de l'UEJ et la FIJ. Il s'agit notamment de

- Nage no Kata - Katame no Kata - Kime no Kata - Kodokan Goshin Jitsu - Ju no Kata
– Koshiki no Kata.

Les katas sont étudiés et pratiqués suivant les règles internationales établies par l'UEJ et la FIJ.

Article 4.

L'entraînement national du cadre national Judo Kata a lieu les lundis de 17.00 – 20.30 au dojo du hall national des Arts martiaux à Strassen. Une présence régulière au niveau de 50% au moins est exigée des membres pour être en droit d'être sélectionné à des tournois exigeant une inscription officielle via la fédération.

Les membres du « JUDO KATA TEAM » se réunissent régulièrement dans les stages Kata officiels de la FLAM soit en stage spécial national ou international pour finaliser les Kata. Pour le restant de l'année, les couples pratiqueront en club ou stages extérieurs suivant leur plan personnel en sachant qu'uniquement la pratique régulière donne lieu à des progrès en la matière. Si nécessaire, une mise au point suivant les règles établies de l'UEJ et la FIJ sera faite pendant ces stages. Ces cours sont obligatoires pour les membres officiels du « JUDO KATA TEAM ».

Article 5.

Il sera établi une liste de rang annuelle pour constater les progrès en compétition (annexe 1). Dans le cas de plusieurs couples dans une des catégories de Kata, une sélection pourra être faite d'office en cas d'inscription de 1 ou 2 couples maximum par kata dans les tournois afférents.

Le classement se fera suivant la formule suivante:

1 ^{er} = 100 points	5 ^{ème} = 25 points
2 ^{ème} = 70 points	6 ^{ème} = 20 points
3 ^{ème} = 50 points	7 ^{ème} = 10 points
4 ^{ème} = 35 points	Non classé= 5 points